



6.1: Veille réglementaire liée au code la route

Afin d'apporter les dernières informations légales à nos élèves nous réalisons une veille à travers :

- Abonnements et/ ou newsletters du Journal Officiel
- Newsletter de différents syndicats et magazines de l'enseignement de la conduite
- Informations PRINTEL
- NEEDOCS
- Economie.gouv.fr
- Nos échanges avec nos collègues gérants et enseignants

Ces éléments sont bien entendu partagés avec l'équipe



economie.gouv.fr

Le portail de l'Économie, des Finances,
de l'Action et des Comptes publics





6.2: Veille sur les évolutions des compétences, des métiers dans l'éducation routière...

- Partage des informations reçu de la DSCR
- Abonnements sur les réseaux sociaux
- Echanges avec les autres enseignants (réseau)





6.3: Veille sur les évolutions pédagogiques et technologiques

- Partage des informations reçu de la DSCR
- Abonnements sur les réseaux sociaux
- Echanges avec les autres enseignants (réseau)
- Utilisation de nouveau matériel
- Implication auprès des fournisseurs des supports pédagogiques





6.1 à 6.3: Transmission des informations provenant des Veilles

- Inscription à toutes les newsletters pour notre enseignant
- Partage de ces informations lors de nos réunions pédagogiques

